

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2057

21 septembre 2007

SOMMAIRE

Afidco S.A.	98727	MOOR PARK MB 1 MC Properties S.à r.l.	98732
Alfina S.A.	98735	MOOR PARK MB 23 Bad Oldesloe S.à r.l.	98731
Alox S.à r.l.	98693	MOOR PARK MB 24 Raisdorf S.à r.l.	98730
Alstrat S.A.	98728	MOOR PARK MB 2 Düsseldorf S.à r.l. ...	98731
Anex Group S.A.	98736	MOOR PARK MB 6 Lüneburg S.à r.l.	98735
Ares S.à r.l.	98692	OMP International S.A.	98694
Asia Growth Basket S.à r.l.	98696	Pan European Health Food S.A.	98691
Beverage Packaging Holdings (Luxem- bourg) II S.A.	98720	Parts Investments S.à r.l.	98722
Caramba Sud S.A.	98710	Patrimonium Sicav	98733
CB Luxembourg III S.à r.l.	98691	PPL Estate S.A.	98693
Colim S.A.	98734	PPL Estate S.A.	98692
Coredo Holding S.A.	98694	ProLogis Italy VIII S. à r.l.	98695
Cyclon S.A.	98722	ProLogis Netherlands XXII S.à r.l.	98695
Decatec S.A.	98690	ProLogis Netherlands XXI S.à r.l.	98696
Equinox Management S.A.	98692	Proxima Capital Investment	98735
FEJ Aggregate S.à r.l.	98736	Rank Holdings II SA	98720
FEN-Portfolio Holding S.A.	98725	SPE II Bruegel S.à r.l.	98690
Fijaria S.A.	98734	Sporlok Holding S.A.	98718
Finalam S.A.	98722	Star Capital Investments Europe S.à r.l.	98704
I.F.G. 1 S.A.	98690	Tower Finance	98693
Jotal S.à r.l.	98718	Trade Synergy International S.A.	98727
J.P.C. S.A.	98725	Transass S.A.	98691
La Raphije S.A.	98734	Université Holding S.à r.l.	98692
Lemon S.A.	98693	Vedior Holding Luxembourg S.à r.l.	98696
LL IDDF I Holding Company S.à r.l.	98694	Vicanne S.à r.l.	98728
LL IDDF II Holding Company Sàrl	98695	Violine S.à r.l.	98691
Mafex Holding S.A.	98736		
Minco S.A.	98725		
Miramar S.A.	98734		
MOOR PARK MB 15 Bremen-Tucholskys- trasse S.à r.l.	98732		

SPE II Bruegel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 120.264.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2200 du 24 novembre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE II BRUEGEL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007052614/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05164. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Decatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.502.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 mai 2006

Les actionnaires décident à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Thierry Martin de son mandat de Commissaire aux Comptes

Et

Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer W.M.A. (WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE) S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, comme Commissaire aux Comptes pour les exercices à venir. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Steinfort, le 3 mai 2006.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007095549/597/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

I.F.G. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.788.

Constituée avec effet au 1^{er} janvier 1996 par acte de scission dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C n ° 540 du 23 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1996, acte publié au Mémorial C n ° 540 du 23 octobre 1996. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 décembre 2001, avis publié au Mémorial C n ° 749 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.F.G. 1 S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007097885/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04151. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

CB Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 2.740.000,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 104.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007097883/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04334. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Pan European Health Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 76.708.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007097880/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03530. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Transass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle "Um Monkeler".

R.C.S. Luxembourg B 25.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098777/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05211. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Violine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 77.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.812.

Le bilan au 31 janvier 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007098555/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04375. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

PPL Estate S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 49.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PPL ESTATE S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007098554/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04500. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Ares S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 122.661.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007098548/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04531. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Université Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 94.373.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098557/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04489. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Equinox Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 77.581.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQUINOX MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007098564/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04782. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Lemon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 86.057.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007098558/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04786. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Alox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.
R.C.S. Luxembourg B 97.911.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098556/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 7 août 2007, réf. DSO-CH00075. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070110676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

PPL Estate S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 49.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PPL ESTATE S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007098550/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04497. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Tower Finance, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 89.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007098546/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04490. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Coredo Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 79.542.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 539 du 17 juillet 2001, suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007098765/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03929. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

OMP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 88.185.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour OMP INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007098775/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04109. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

LL IDDF I Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 22.120,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 80.858.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 11 juillet 2007

Il résulte desdites résolutions que:

- le mandat de gérant de Monsieur Eng Peng Ooi est reconduit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

- le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en qualité de Commissaire aux Comptes est reconduit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098121/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

LL IDDF II Holding Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.120,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 82.084.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 11 juillet 2007

Il résulte desdites résolutions que:

- le mandat de gérant de Monsieur Eng Peng Ooi est reconduit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

- le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en qualité de Commissaire aux Comptes est reconduit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098122/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09999. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

ProLogis Italy VIII S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.785.

—
Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont/a été déposé(s) au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007098674/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11317. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

ProLogis Netherlands XXII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.458.

—
Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont/a été déposé(s) au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007098666/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11369. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

ProLogis Netherlands XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.457.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont/a été déposé(s) au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007098665/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11365. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Vedior Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 243.961.575,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 89.633.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097908/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04304. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Asia Growth Basket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 130.482.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

STICHTING BOOMERANGO, a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Hemonystratt 11, NL-1074BK Amsterdam, The Netherlands.

The founder is here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing at Schouweiler, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is ASIA GROWTH BASKET S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is the execution of activities, which are directly or indirectly related with the acquisition, the management and the trading of securities, the participation in Luxembourg or foreign companies, in any form whatsoever, as well as the administration, the management, the control and the exploitation of this intellectual property, the securities and the participations.

The Company may employ their funds for the creation, the management, the exploitation and liquidation of a portfolio, composed of assets of any origin, to acquire assets of any kind, to invest in such assets and to sell them, being material or immaterial, movable or immovable, in particular but not exclusive, security portfolios of any origin. The Company may use its funds to incorporate, to acquire, to develop and to control any company, to acquire securities, participations through contribution, subscription or option, to dispose of them through the sale, the assignment, the exchange or in any other way and to enhance them.

The Company may procure or borrow its funds and credits in any way, except through bonds traded on public capital market. It may emit, exclusively through private issues, stocks, bonds, debentures, in registered form and whose disposition is subject to restrictions. The Company may also grant loans to any affiliated company, including funds it obtains through credits or the issue of securities.

The Company may issue guarantees and securities in favour of third parties in order to hedge its commitments and those of the companies it has a direct or indirect participation in, as well as those companies belonging to the same group; furthermore, the Company may support these companies assisting in the companies' and their portfolio's management and development as well as through credits, loans and guarantees. It may pledge, cede, charge its assets in whole or in part or create securities in any other way.

Moreover the Company's purpose is to invest, directly or indirectly, in the real estate market in the Asiatic area, on the basis of defined investment principles. The Company may refund itself by equity and/or outside capital in any form whatsoever. The Company may implement these purposes acquiring, directly or indirectly, keeping, managing and divesting of shares and participations in any companies or in special property or part of it in any way, which purpose is to develop, directly or indirectly, to acquire, to conduct, to lease and to divest real estate or real estate companies predominantly in the Asiatic area. In accomplishment with its purpose, the Company may acquire, keep and divest participations in any way as well as instruments for assets and investments, for example in form of silent partnerships, jouissance rights or executing other investments relating to it as certificates or hybrid instruments for participations and financing.

The Company can perform all commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, in connection with its purpose or conducing to the Company's development

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares having a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The Company may not have more than 30 shareholders, who may not be physical persons. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st. The first financial year is a short business year.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders. The Company may distribute interim dividends during the year.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may distribute interim dividends.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in Article one shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All the one thousand two hundred fifty (1,250) shares representing the capital have been entirely subscribed by STICHTING BOOMERANGO, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company ASIA GROWTH BASKET S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,900.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration
 - Mr Alain Weber, with professional address at 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
 - Mr Christian Berger, with professional address at 17 Innere Wiener Straße, D-81667 München;

- Mr René Zerull, with professional address at 17 Innere Wiener Straße, D-81667 München.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

3) Is elected as auditor

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Its term of office will expire on June 21, 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsieben am einundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Maître Henri Hellinckx, Notar mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

STICHTING BOOMERANGO, eine nach niederländischem Recht eingetragene Gesellschaft, mit Sitz in Hemonystratt 11, NL-1074BK Amsterdam, Niederlande

Die Gründerin wird hierbei durch Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht vertreten.

Die vorgenannte, von der anwesenden Person und dem unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichnete Vollmacht, bleibt mit der vorliegenden Urkunde verbunden und wird gleichzeitig mit dieser beim Registergericht eingereicht.

Die genannte Partei hat den Notar gebeten, die nachfolgende Satzung einer «Société à responsabilité limitée» zu entwerfen, die hiermit gegründet wird.

Name - Sitz - Objekt - Dauer

Art. 1. Hierdurch wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, «société à responsabilité limitée», errichtet, für die die vorliegende Gründungsurkunde und das zurzeit geltende Luxemburger Recht - in seiner jeweiligen Fassung - maßgeblich ist, insbesondere das Recht der Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich seines Artikels 209, in der Fassung vom 18. September 1933 und 28. Dezember 1992 betreffend die «sociétés à responsabilité limitée».

Zu jeder Zeit kann ein einzelner Gesellschafter sich mit einem oder mit mehreren verbundenen Gesellschaftern zusammenschließen, in gleicher Weise können die nachfolgenden Gesellschafter die geeigneten Maßnahmen ergreifen, um den «Ein-Personen-Gesellschafter»-Charakter der Gesellschaft wiederherzustellen. Solange die Gesellschaft mit einem einzelnen Gesellschafter bestehen bleibt, übt dieser die Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung übertragen wurden.

Art. 2. Der Name der Gesellschaft ist ASIA GROWTH BASKET S.à r.l.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Aktivitäten, die direkt oder indirekt mit dem Erwerb, Verwaltung und Handel von Wertpapieren, Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, gleich in welcher Form, verbunden sind, sowie die Verwaltung, Geschäftsleitung, Kontrolle und Verwertung dieses geistigen Eigentums, der Wertpapiere und der Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Erstellung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Gegenstände und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, aber nicht ausschließlich, Wertpapierportfolios jeglicher Herkunft. Sie kann ihre Mittel benutzen um sich an der Gründung, dem Erwerb, der Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen zu beteiligen, um Wertpapiere, Beteiligungen durch Einlage, Zeichnung oder Kaufoption zu erwerben, durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf sonst eine Weise darüber zu verfügen und sie weiterzuentwickeln.

Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite in jeder Art und Weise beschaffen bzw. aufnehmen, außer durch am öffentlichen Kapitalmarkt gehandelte Anleihen. Sie darf, ausschließlich durch private Emissionen, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine die auf den Namen lauten und deren Übertragung Einschränkungen unterliegt, begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwestergesellschaften ausgeben, einschließlich durch Mittel die sie durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

Die Gesellschaft darf Garantien und Sicherheiten zu Gunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hat und die Verpflichtungen der Gesellschaften die derselben Unternehmensgruppe angehören wie die Gesellschaft zu sichern; außerdem darf sie diese Gesellschaften unterstützen indem sie sie, unter anderem, bei ihrer Verwaltung und Entwicklung sowie der Verwaltung und Entwicklung

ihres Portfolios unterstützt, und sie finanziell durch Kredite, Darlehen und Garantien unterstützt. Sie darf ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art und Weise Sicherheiten bestellen.

Zweck der Gesellschaft sind ausserdem mittelbare oder unmittelbare Investitionen in den Immobilienmarkt, speziell im asiatischen Raum anhand definierter Anlagegrundsätze. Dabei kann sich die Gesellschaft über Eigen- und/oder Fremdkapital in jeglicher Form refinanzieren. Diese Zielsetzung kann die Gesellschaft umsetzen über den mittelbaren oder unmittelbaren Erwerb, das Halten und Verwalten und Veräußern von Anteilen und Beteiligungen an Gesellschaften jedweder Art oder an Sondervermögen oder Teilen davon jeglicher Art, deren Zweck die direkte oder indirekte Entwicklung, der Erwerb, der Betrieb, die Vermietung und die Veräußerung von Immobilien oder Immobiliengesellschaften vorwiegend im asiatischen Raum ist. Die Gesellschaft kann im Zusammenhang mit der Durchführung ihres Gesellschaftszweckes Beteiligungen jedweder Art sowie Anlage- und Investmentinstrumente jedweder Art erwerben, halten und veräußern, beispielsweise auch in Form von stillen Beteiligungen oder Genussrechten und auch sonstige Investitionen in diesem Zusammenhang wie in Zertifikate oder hybride Beteiligungs- und Finanzierungsinstrumente tätigen.

Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller, finanzieller, beweglicher und unbeweglicher Natur ausführen die in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung förderlich sind.

Art. 4. Die Gesellschaft hat ihren eingetragenen Sitz in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Der Sitz kann zu einem beliebig anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden aufgrund eines Beschlusses im Rahmen einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter, in der für die Änderung der Satzung vorgeschriebenen Art und Weise.

Eine Verlegung der Adresse des Firmensitzes innerhalb der Gemeinde kann durch Beschluss der Geschäftsleitung erfolgen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Filialen in Luxemburg und anderswo haben.

Sollten nach Erachten der Geschäftsführung außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder bevorstehen, die die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an deren Sitz oder die Kommunikation zwischen den Niederlassungen am Firmensitz und den Personen außerhalb des Firmensitzes negativ beeinträchtigen würden, kann der Firmensitz auch vorübergehend - bis zur vollständigen Beendigung dieser Umstände - ins Ausland verlegt werden. Diese provisorischen Maßnahmen werden die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft keineswegs beeinträchtigen. Diese bleibt, trotz der zeitweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgischer Staatsangehörigkeit.

Derartige vorübergehende Maßnahmen werden von der Geschäftsleitung der Gesellschaft getroffen und interessierten Gesellschaften mitgeteilt.

Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit geschlossen.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht infolge des Todes, der Verlustes der Geschäftsfähigkeit, des Bankrotts oder der Insolvenz eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 7. Die Gläubiger, Bevollmächtigten, rechtmäßigen Eigentümer oder Erben eines Gesellschafters sind weder berechtigt, unter bestimmten Umständen die Absonderung von Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft zu verlangen, noch in irgendeiner Art und Weise Einfluss auf die Verwaltung der Gesellschaft zu nehmen.

Sie müssen für die Ausübung ihrer Rechte auf die Jahresabschlüsse und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlungen Bezug nehmen.

Kapital - Anteile

Art. 8. Das Kapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile mit einem Nennwert von zehn Euro (EUR 10,-) pro Anteil.

Art. 9. Jeder Anteil beinhaltet ein identisches Stimmrecht zum Zeitpunkt der Beschlussfassung.

Art. 10. Die Gesellschaft darf nicht mehr als 30 Gesellschafter haben, die die jeweils keine natürlichen Personen sein dürfen. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Anteile können nicht inter vivos an Nicht-Gesellschafter übertragen werden, soweit nicht eine Mehrheit der Mitglieder, die fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals repräsentieren, dieser Übertragung im Rahmen einer Gesellschafterversammlung zustimmen.

Weiterhin wird auf die Maßnahmen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes über Handelsgesellschaften verwiesen.

Die Anteile sind mit Hinblick auf die Gesellschaft, die nur einen Inhaber pro Anteil zulässt, unteilbar.

Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geführt. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt wurden, bilden diese die Geschäftsleitung. Der/die Geschäftsführer muss/müssen nicht Gesellschafter sein. Der/die Geschäftsführer könne/-n jederzeit aufgrund eines Gesellschaftermehrheitsbeschlusses - mit oder ohne Grund - entlassen werden.

Bei Geschäften mit Dritt-Parteien haben der/die Geschäftsführer unter allen Umständen die Befugnis, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle im Einklang mit den Objekten der Gesellschaft stehenden Handlungen und Transaktionen vorzunehmen und zu genehmigen und die Bestimmungen der Satzungen, die damit im Einklang stehen, festzulegen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch die vorliegenden Artikel der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen unter die Kompetenz des alleinigen Geschäftsführers oder im Fall mehrerer Geschäftsführer unter die Kompetenz der Geschäftsleitung.

Die Gesellschaft kann durch Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers, und im Falle mehrerer Geschäftsführer durch die Unterschriften von zwei Mitgliedern der Geschäftsleitung verpflichtet werden.

Der Geschäftsführer - oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, die Geschäftsleitung - kann seine/ihre Befugnis für spezielle Tätigkeiten auf einen / mehrere «ad hoc» Bevollmächtigte delegieren.

Der Geschäftsführer - oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, die Geschäftsleitung - wird ggf. die Befugnisse und die Vergütung des Bevollmächtigten sowie die Dauer des Vertretungszeitraums und jegliche andere relevante Bedingungen seiner Bevollmächtigung bestimmen.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer können die Sitzungen der Geschäftsleitung wirksam abgehalten werden, sofern die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend ist.

In diesem Fall werden Beschlüsse der Geschäftsleitung durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer angenommen.

Der Einsatz von Videokonferenz-Equipment und Konferenztelefonaten ist zulässig, vorausgesetzt, dass sich alle beteiligten Mitglieder der Geschäftsleitung untereinander hören können, egal, ob sie diese Technologie benutzen oder nicht, und jedes beteiligte Mitglied der Geschäftsleitung gilt als anwesend und autorisiert per Video oder per Telefon abzustimmen.

Die Befugnisse und die Vergütungen eines jeden möglicherweise später ernannten zusätzlichen oder den ersten Geschäftsführer ersetzenden Geschäftsführers werden im Rahmen der Ernennung zum Geschäftsführer im Nominierungsakt festgelegt.

Art. 12. Kein Geschäftsführer darf in Ausübung seiner Funktion persönliche Verpflichtungen eingehen, die die von ihm in regulärer Weise im Namen der Gesellschaft übernommenen Verpflichtungen betreffen; als ein Bevollmächtigter ist er lediglich verantwortlich für die Ausübung seiner Mandate.

Die Gesellschaft wird alle Geschäftsführer und ihre Erben, Beauftragten unbeschädigt halten von allen Ausgaben, Schäden, Ausgleichen und Kosten, die auf vernünftige Weise in Verbindung mit einer Handlung, einem Verfahren entstehen, in denen sie eine Partei sein können aufgrund ihrer Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft oder, auf Anfrage der Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft in der die Gesellschaft Aktien hält oder Gläubiger ist und durch die er keine Entschädigung erhält außer in Verbindung mit Angelegenheiten in denen er schließlich wegen grober Fahrlässigkeit oder schwerwiegendem Verfehlen verurteilt wird. Im Falle einer Regelung erfolgt die Entschädigung lediglich, wenn die Gesellschaft von ihren Rechtsbeiständen in Kenntnis gesetzt wird, dass die zu entschädigende Person ihre Verpflichtungen nicht verletzt hat. Das vorliegende Recht auf Entschädigung schließt die anderen Anrechte dieser Person nicht aus.

Art. 13. Die Beschlüsse der Geschäftsführung müssen in Sitzungen der Geschäftsleitung gefasst werden.

Jeder Geschäftsführer kann in einer Sitzung der Geschäftsführung durch einen von ihm per Telefax, Telegramm oder Telex bevollmächtigtes anderes Mitglied vertreten werden.

Schriftlich gefasste Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern genehmigt und unterschrieben wurden, haben die gleiche Gültigkeit, wie Beschlüsse, die im Rahmen einer Sitzung der Geschäftsleitung gefasst wurden.

In diesen Fällen sollen die Beschlüsse und Entscheidungen ausdrücklich vorgenommen werden, entweder schriftlich in Form eines Rundschreibens - übermittelt per einfachen Brief, Email oder Fax - oder per Telefon, Telefonkonferenz oder eines Telekommunikationsmittels.

Gesellschafterbeschlüsse

Art. 14. Entscheidungen von Gesellschaftern werden in Gesellschafterversammlungen getroffen.

Die Einberufung dieser Versammlung ist nicht erforderlich solange es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter gibt.

In diesem Fall kann die Geschäftsführung beschließen, jedem Gesellschafter den vollständigen Text der Beschlüsse zuzuschicken, dies in schriftlicher Form und per Brief, elektronische Post oder Telefax.

Art. 15. Beschlüsse kommen gültig zustande, wenn diese durch Gesellschafter gefasst wurden, die mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals repräsentieren.

Wenn diese Beschlussfähigkeit in der ersten Versammlung nicht erzielt werden kann, werden die Gesellschafter sofort zu einer zweiten Versammlung per eingeschriebenen Brief eingeladen.

Bei dieser zweiten Versammlung werden die Beschlüsse durch die Mehrheit der abgegebenen Stimmen der Gesellschafter - unabhängig von der Höhe des anwesenden Kapitals - gefasst.

Bei Beschlüssen, die eine Änderung der Satzung beinhalten, bedarf es für deren Gültigkeit bei den Gesellschaftern einer Stimmenmehrheit von 75% des anwesenden Kapitals.

Jede Gesellschafterversammlung findet in Luxemburg oder an einem Ort statt, welcher von der Geschäftsführung beschlossen wird.

Ein einzelner Gesellschafter übt die Befugnis alleine aus, die der Gesellschafterversammlung nach den Vorschriften der «Section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée» übertragen wurde.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, die die Befugnisse des Geschäftsführers übersteigen, vom einzelnen Gesellschafter getroffen.

Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 16. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft ist ein Rumpfgeschäftsjahr.

Art. 17. Auf den 31. Dezember eines jeden Jahres, wird die Geschäftsführung die Bilanz erstellen, die einen Bericht über die Wirtschaftsgüter der Gesellschaft zusammen mit deren Schulden und Verbindlichkeiten enthalten wird und wird ergänzt durch einen Anhang, der eine Zusammenfassung aller Verpflichtungen sowie der Verbindlichkeiten der Geschäftsführer gegen die Gesellschaft enthält.

Gleichzeitig wird die Geschäftsführung eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellen, die zusammen mit der Bilanz an die Gesellschafterversammlung übermittelt wird.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Hauptsitz der Gesellschaft das Inventar, die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung einsehen.

Art. 19. Die Erträge eines Geschäftsjahres, nach Abzug der Allgemein- und Betriebskosten, Aufwendungen und Abschreibungen stellen den Nettogewinn der Gesellschaft dar.

Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des Nettogewinns in die gesetzlich vorgeschriebene Mindestrücklage übertragen.

Dieser Einbehalt hört auf zwingend zu sein, wenn die gesetzliche Mindestrücklage 1/10 des emittierten Kapitals beträgt; jedoch muss die gesetzlich vorgeschriebene Mindestrücklagen wiederhergestellt werden, soweit zu irgendeinem Zeitpunkt aus irgendeinem Grund der Einbehalt unter die Höhe der Mindestrücklage zurückfällt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Ausschüttung zur Verfügung. Die Gesellschaft ist unterjährig zur Ausschüttung von Vorabdividenden berechtigt.

Jedoch können die Gesellschafter mit einer Stimmenmehrheit, und im Einklang mit der geltenden Gesetzgebung, beschließen, diesen Saldo vorzutragen oder einer ausserordentlichen Rücklage zuzuführen. Der Geschäftsführer, oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, die Geschäftsleitung können Zwischendividenden ausschütten.

Abwicklung - Liquidation

Art. 20. Die Liquidation wird durch einen oder mehrere Liquidatoren - natürliche oder juristische Personen - durchgeführt; dieser/diese wird/werden durch die Gesellschafterversammlung bestimmt; dabei werden zugleich dessen/deren Befugnisse und Vergütungen festgelegt.

Wenn die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, werden die Vermögensgegenstände der Gesellschaft den Gesellschaftern pro-rata zugeordnet unter Berücksichtigung deren jeweiliger Beteiligung am Anteilskapital der Gesellschaft.

Ein einzelner Gesellschafter kann entscheiden, die Gesellschaft zu liquidieren und die Liquidation selbst durchzuführen und alle Zahlungen der Vermögensgegenstände und Verbindlichkeiten der Gesellschaft - ob bekannt oder unbekannt - zu übernehmen.

Geltendes Recht

Art. 21. Die gesetzlichen Bestimmungen des vorgenannten «Artikel eins» finden insoweit Anwendung, als dass die vorliegenden Artikel nicht etwas Gegenteiliges bestimmen.

Übergangsbestimmungen

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr heute und endet am 31. Dezember 2007.

Zeichnung - Zahlung

Eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile werden von der vorgenannten STICHTING BOOMERANGO gezeichnet und zugleich in bar voll einbezahlt; dies stellt das gesamte, voll einbezahlte Kapital dar; daher steht der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) mit sofortiger Wirkung der Gesellschaft zur Verfügung; der Nachweis wurde dem Notar gegenüber ordnungsgemäß erbracht.

Kostenschätzung

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Abgaben in jeglicher Form, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder welche in Verbindung mit der Eintragung übernommen werden müssen, werden auf ... Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sofort nach der Eintragung der Gesellschaft, haben die oben bezeichneten Personen, die die Gesamtheit des gezeichneten Kapitals vertreten und die an die Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse ausüben, nachfolgende Vereinbarung getroffen:

1) Zu Geschäftsführern werden auf unbestimmte Zeit bestellt

- Herr Alain Weber, geschäftsansässig in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg;

- Herr Christian Berger, geschäftsansässig in Innere Wiener Strasse 17, D-81667 München, Deutschland und

- Herrn René Zerull, geschäftsansässig in Innere Wiener Strasse 17, D-81667 München, Deutschland.

In Übereinstimmung mit Artikel elf der Satzung wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.

2) Die Gesellschaft wird ihren eingetragenen Sitz in der 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg haben.

3) Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft wird die PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg ernannt.

Das Prüfungsmandat läuft am 21. Juni 2008 ab.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch und Deutsch spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der oben erschienenen Partei, dieser Akt auf Englisch verfasst wurde und von der deutschen Übersetzung gefolgt ist. Auf Anfrage der gleichen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Das Dokument wurde dem Inhaber der Vollmachtenurkunde vorgelesen; diese Person hat vor mir, dem Notar, die originale Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007. Relation: LAC/2007/15649. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 17. Juli 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007097079/242/430.

(070108570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Star Capital Investments Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.559.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

STAR CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the law of the British Virgin Islands, with registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, British Virgin Islands, and registered the British Virgin Islands' Register under the number 201195,

here represented by Ms Frédérique Davister, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 June 2007.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of investment interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of STAR CAPITAL INVESTMENTS EUROPE S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares are subscribed by STAR CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, STAR CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
2. The sole shareholder resolves to elect as manager of the Company for an unlimited period:
STAR CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, aforementioned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix juillet,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STAR CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Iles Vierges Britanniques, et inscrite auprès du British Virgin Islands' Register sous le numéro 201195,

ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de STAR CAPITAL INVESTMENTS EUROPE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gestion. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un seul gérant.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique) ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, video-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par STAR CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, pré-qualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Résolutions

Et aussitôt, STAR CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
2. L'associé unique décide d'élire la société suivante en tant que gérante de la Société pour une durée illimitée: STAR CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, susmentionnée.

Dont acte, passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Davister, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007. LAC/2007/17370. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007098212/7241/296.

(070109929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Caramba Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 130.573.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventh of August.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

- FINANCIERE MERCURE Société Civile, a private partnership («société civile») established and existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register under number E3375;

duly represented by Ms Isabelle Lentz, company director, residing at 32, rue A. Fischer L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to her on 2nd August 2007.

- MASSARD PARTICIPATIONS, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») established and existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 8, rue des Martyrs, L-3739 Rumelange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 115.287;

duly represented by his sole director Mr Raymond Massard, computer scientist, residing at 8, rue des Martyrs, L-3739 Rumelange.

- MULTIPLAN MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») established and existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B, under number 119.361;

duly represented by Mr Laurent Niedner, Avocat à la Cour, residing at 14, Grand-rue Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him on 31st July 2007.

The prenamed proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, duly represented, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme», which the founding shareholders form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of CARAMBA SUD S.A. (the «Corporation»).

Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Rumelange.

It may be transferred to any other address in Rumelange by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Corporation is the exploitation and programming of cinemas, audio-visual projections and distributions of movies as well as any related activities.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Corporation may borrow, and grant loans, advances, guarantees to the companies in which it holds a direct or indirect stake.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Title II.- Capital, Authorized capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares of one Euro (€ 1.-) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 6. The authorized capital is fixed at one million nine hundred sixty-three thousand Euro (€ 1,963,000.-) represented by one million nine hundred sixty-three thousand (1,963,000) shares of one Euro (€ 1.-) each.

Any capital increase within the limits of the authorized capital or capital reduction requires a resolution of the board of directors.

The board of directors is also authorized to issue convertible loan instruments within the limits of the authorized capital. The board of directors will determine the conditions of the convertible loan instruments.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five (5) years from the date hereof, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by conversion of convertible loan instruments, by incorporation of claims in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to issue such authorized shares subject to reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Every time the board of directors passes a notarial deed to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

Art. 7. Transfer of Shares

7.1. For the purposes of this Article 7:

a) the term «transfer» or «dispose» means any act, direct or indirect, of transfer, assignment or disposal, including but not limited to by way of a sale, a barter, a gift, a contribution in kind, an exchange, a merger, a de-merger, a transfer of going-concern or of a portion thereof, the setting up of any encumbrance, or an act of usufruct.

b) all the provisions shall apply, mutatis mutandis, to any transfer of bonds or convertible bonds or certificates issued by the Corporation as well as any receivable to which any shareholder is entitled vis-à-vis the Corporation for any shareholders loan granted to the Corporation.

7.2. Any shareholder intending to transfer, or otherwise dispose of its Corporation's shares (a «Transferring Shareholder») shall give to the other shareholders (the «Offeree Shareholders») notice in writing (the «Notice of Offer») that it wishes to transfer its shares and specifying the number of shares (the «Offered Shares») that it proposes to transfer pursuant to a bona fide offer, the proposed price per share, the proposed transfer date, other terms and conditions of the transfer and of the payment of the price (including, in case of deferred purchase price, the guarantees requested by the Transferring Shareholder), and the proposed transferee's identity (the «Third Party Purchaser»), and including a copy, if any, of the Third Party Purchaser's written offer. The Transferring Shareholder shall specify in the Notice of Offer all such further information reasonably needed in order to adequately evaluate the proposed transfer. A Notice of Offer may not be withdrawn except with the consent of all the Offeree Shareholders.

Upon receipt of the Notice of Offer, each of the Offeree Shareholders shall have the right to purchase the Offered Shares, proportionally to its interest in the total of the issued share capital of the Corporation less the shares of the transferring Shareholder (their «Proportionate Entitlement»), at the price set forth in the Notice of Offer by giving, within thirty (30) business days of receiving the Notice of Offer, the Transferring Shareholder a notice specifying:

(i) its intention to purchase the Offered Shares in proportion of its interest in the issued share capital less the shares of the transferring Shareholder, and its intention to purchase also the Proportionate Entitlement of the other Offeree Shareholder(s) in the event the other Offeree Shareholder(s) does(es) not exercise its/their pre-emption right for the Offered Shares and in the case there are one or more other accepting Offeree Shareholders but also one or more who do not wish to acquire the Offered Shares, its intention to buy a part proportionate to the size of its stake with regard to the totality of the shares of the accepting Offeree Shareholders so that the result will be that all of the Offered Shares will be purchased; and

(ii) the acceptance of the terms and conditions set out in the Notice of Offer (a «First Refusal Notice»).

The Transferring Shareholder shall sell the Offered Shares to the Offeree Shareholders on the fifteenth (15th) business day following the serving of the First Refusal Notice or on the fifteenth (15th) business day following the date on which the regulatory approvals, if any, are obtained (the «Transfer Date»).

On the Transfer Date:

(i) the Transferring Shareholder shall transfer to the Offeree Shareholders the full legal title to its Proportionate Entitlement; and

(ii) the Offeree Shareholders shall pay the Transferring Shareholder the purchase price for its Proportionate Entitlement in cash by telegraphic transfer of immediately available funds to an account specified by the Transferring

Shareholder at least five (5) business days before the Transfer Date.

In the event that the Offeree Shareholders do not give the Transferring Shareholder a First Refusal Notice in the specified time, the Transferring Shareholders may transfer the Offered Shares to the Third Party Purchaser within fifteen (15) business days of the expiration of the term, as the case may be, at a price and on terms and conditions no less favourable to those set out in the Notice of Offer.

It is agreed that if the Transferring Shareholder does not transfer or otherwise dispose of the Offered Shares within the fifteen (15) business days period set out above, the procedure set out in this paragraph 7.2. shall be repeated in respect of any transfer or disposal of shares.

Title III.- Management

Art. 8. The Corporation is managed by a board of directors composed of at least five (5) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 9. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 10. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 11. The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two (2) directors, without prejudice to the special decisions concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 12 of the present articles of association.

For commitments not exceeding fifteen thousand Euro (€ 15,000.-) the Corporation shall be bound by the sole signature of the chairman.

For commitments exceeding fifteen thousand Euro (€ 15,000.-) and not exceeding one hundred thousand Euro (€ 100,000.-), the Corporation shall be bound by the joint signature of the chairman and any director.

For commitments exceeding one hundred thousand Euro (€ 100,000.-), an authorization of the board of directors is required.

Art. 12. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 13. Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 14. The Corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title V.- General meeting

Art. 15. The annual meeting will be held at the registered office of the Corporation or any other place specified in the convening notices on the second Monday of the month of March at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 16. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of October of each year and shall terminate on the thirtieth of September of the following year.

Art. 17. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the

Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provision

Art. 19. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirtieth of September 2008.

2. The first annual meeting of the shareholders shall be held in 2009.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

FINANCIERE MERCURE Société Civile, prenamed, subscribes forty thousand eight hundred shares; 40,800

MASSARD PARTICIPATIONS S.à r.l., prenamed, subscribes eighteen thousand four hundred shares; 18,400

MULTIPLAN MANAGEMENT S.à r.l., prenamed, subscribes forty thousand eight hundred shares; 40,800

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three thousand Euro (€ 3,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at five (5) and the number of auditors at one (1).

2. Have been appointed directors:

- Mr Christian Penning, private employee, born on June 12, 1964 in Luxembourg, residing at 9, rue du Bois à L-4981 Reckange/Mess;

- Ms Isabelle Lentz, company director, born on September 30, 1979 in Luxembourg, residing at 32, rue A. Fischer L-1520 Luxembourg;

- Mr Raymond Massard, computer scientist, born on December 26, 1957 in Rumelange, residing at 8, rue des Martyrs, L-3739 Rumelange.

- Mr Walter Laarhoven, company director, born on May 22, 1960 in Maastricht (The Netherlands), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Cornelis Wilhelmus Johannes Maria Van Erp, company director, born on August 19, 1951 in Maasdriel (The Netherlands), residing at 5, rue d'Avalon, L-1159 Luxembourg;

3. Mr. Antoine Clasen, born on December 16, 1982 in Luxembourg, residing at Scheidberg, L-6689 Mertert, Grand Duch of Luxembourg has been appointed as statutory auditor of the Corporation.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.

5. The registered office of the Corporation is established at 8, rue des Martyrs, L-3739 Rumelange.

6. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Corporation and its representation to one or several of the directors.

The undersigned notary who knows English states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg.

The document having been read to the proxy holders of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- FINANCIERE MERCURE Société Civile, une société civile de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E3375;

ici représentée par Mademoiselle Isabelle Lentz, administrateur de sociétés, résidant au 32, rue A. Fischer L -1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 2 août 2007.

- MASSARD PARTICIPATIONS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, rue des Martyrs, L-3739 Rumelange, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.287;

ici représentée par son gérant unique Monsieur Raymond Massard, informaticien, résidant au 8, rue des Martyrs, L-3739 Rumelange.

- MULTIPLAN MANAGEMENT S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119.361;

ici représentée par Maître Laurent Niedner, Avocat à la Cour, demeurant à 14, Grand-Rue Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 31 juillet 2007.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CARAMBA SUD S.A. (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Rumelange.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de Rumelange par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'exploitation et la programmation de cinémas, projections audiovisuelles et distributions de films ainsi que les activités connexes.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Titre II.- Capital, Capital autorisé, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille Euro (€ 100.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Toute augmentation du capital dans la limite du capital souscrit ou toute réduction du capital nécessite une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le capital autorisé est fixé à un million neuf cent soixante-trois mille Euro (€ 1.963.000,-) représenté par un million neuf cent soixante-trois mille (1.963.000) actions, d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

Toute augmentation du capital dans les limites du capital autorisé ou toute réduction du capital requiert une décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts convertibles dans les limites du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera les conditions de ces emprunts convertibles.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date d'introduction du capital autorisé dans les Statuts, à augmenter en temps qu'il appartienne le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par conversion d'emprunts convertibles, par capitalisation de créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions autorisées à condition de réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur ces actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer toute personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 7. Cession d'actions

7.1. Pour les besoins de l'article 7:

a) les termes «transfert» ou «cession» désignent tout acte de transfert, cession ou disposition, réalisé directement ou indirectement, notamment par vente, offre, apport en nature, échange, fusion scission, transfert de fonds de commerce, création de privilèges ou transfert en usufruit.

b) Toutes ces dispositions s'appliqueront mutatis mutandis à tout transfert d'obligations ou d'obligations convertibles ou certificats émis par la Société ainsi qu'à toute créance résultant de prêt d'actionnaires accordé à la Société.

7.2. Tout actionnaire qui entend transférer, ou céder ses actions détenues dans la Société (l'«Actionnaire Vendeur») doit informer les autres actionnaires (les «Actionnaires Acheteurs») par écrit («l'Offre de Vente») qu'il souhaite transférer ses actions en indiquant le nombre d'actions qu'il entend transférer suite à une offre formulée de bonne foi (les «Actions à Vendre»), en leur indiquant le prix proposé, la date proposée pour le transfert et le paiement du prix (en ce inclus, dans l'hypothèse d'une vente à tempérament, les garanties demandées par l'Actionnaire Vendeur) l'identité de l'acquéreur (le «Tiers Acquéreur») et en fournissant le cas échéant copie de l'offre d'achat écrite. L'Actionnaire Vendeur doit indiquer également toute information qui pourrait être raisonnablement nécessaire pour évaluer correctement la valeur du transfert. Une Offre de Vente ne peut pas être retirée sauf lorsque l'ensemble des Actionnaires Acheteurs a donné son consentement à un tel retrait.

A réception de l'Offre de Vente, chacun des Actionnaires Acheteurs aura le droit d'acquérir les Actions à Vendre, proportionnellement à ses droits dans le total du capital social de la Société moins les actions de l'Actionnaire Vendeur (leur «Droit Proportionnel»), et au prix fixé dans l'Offre de Vente en donnant dans les trente (30) jours de la réception de l'Offre de Vente un avis indiquant:

(i) son intention d'acquérir toutes les Actions à Vendre proportionnellement à ses droits dans le capital social de la Société moins les actions de l'Actionnaire Vendeur, et son intention d'acquérir également le Droit Proportionnel des Actions à Vendre du/des autres Actionnaire(s) Acheteur(s) dans l'hypothèse où le(les) autre(s) Actionnaire(s) Acheteur(s) n'exercent pas leur droit de préemption pour les Actions à Vendre et, dans l'hypothèse où il y a un ou plusieurs autres Actionnaires Acheteurs qui acceptent, mais également un ou plusieurs qui ne souhaitent pas acquérir les Actions à Vendre, son intention d'acquérir une part proportionnelle au volume de sa participation par rapport au total des participations des Actionnaires Acheteurs qui acceptent, de manière à ce qu'en définitive toutes les Actions à Vendre soient achetées; et

(ii) leur acceptation des conditions générales figurant dans l'Offre de Vente (un «Droit de Premier Refus»).

L'Actionnaire Vendeur doit vendre les Actions à Vendre aux Actionnaires Acheteurs le quinzième (15^{ème}) jour suivant la notification d'un Droit de Premier Refus ou, le cas échéant, le quinzième (15^{ème}) jour suivant la date à laquelle une autorisation réglementaire est accordée (la «Date de Transfert»).

A la Date de Transfert:

(i) l'Actionnaire Vendeur doit transférer aux Actionnaires Acheteurs la pleine propriété de son Droit Proportionnel; et

(ii) les Actionnaires Acheteurs doivent payer à l'Actionnaire Vendeur le prix de vente correspondant à son Droit Proportionnel par virement immédiatement disponible sur un compte spécifique indiqué par l'Actionnaire Vendeur au mois cinq (5) jours avant la Date du transfert.

Dans l'hypothèse où les Actionnaires Acheteurs ne donnent pas à l'Actionnaire Vendeur un Droit de Premier Refus dans le délai spécifié, les Actionnaires Vendeurs peuvent transférer les Actions à Vendre à un Tiers Acquéreur dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l'expiration du délai fixé, le cas échéant, pour un prix et des conditions qui ne peuvent pas être moins favorables que celles qui figurent dans l'Offre de Vente.

Il est accepté que si l'Actionnaire Vendeur ne transfère pas ou ne cède pas les Actions à Vendre dans les quinze (15) jours ouvrables fixés ci-dessus, la procédure prévue à l'article Article 7.2. sera répétée pour tout transfert ou cession de Actions.

Titre III.- Administration

Art. 8. La Société est administrée par un conseil composé de cinq (5) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intermédiaires en conformité avec les dispositions légales.

Art. 11. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.

Pour les engagements n'excédant pas quinze mille Euro (€ 15.000,-) la Société sera engagée par la signature unique du président du conseil d'administration.

Pour les engagements dépassant quinze mille Euro (€ 15.000,-) et n'excédant pas cent mille Euro (€ 100.000,-), la Société sera engagée par la signature conjointe du président du conseil d'administration et de n'importe quel administrateur.

Pour les engagements supérieurs à cent mille Euro (€ 100.000,-), une décision du conseil d'administration sera requise.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 14. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de mars à 10h00. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour-cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente septembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

FINANCIERE MERCURE Société Civile, prénommée, souscrit à quarante mille huit cents actions;	40.800
MASSARD PARTICIPATIONS S.à r.l., prénommée, souscrit à dix-huit mille quatre cents actions;	18.400
MULTIPLAN MANAGEMENT S.à r.l., prénommée, souscrit à quarante mille huit cents actions.	40.800

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de cent mille Euro (€ 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trois mille Euro (€ 3.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés membres du conseil d'administration:
 - Monsieur Christian Penning, employé privé, né le 12 juin 1964 à Luxembourg, demeurant à 9, rue du Bois à L-4981 Reckange/Mess;
 - Mademoiselle Isabelle Lentz, administrateur de sociétés, née le 30 septembre 1979 à Luxembourg, résidant au 32, rue A. Fischer L - 1520 Luxembourg;
 - Monsieur Raymond Massard, informaticien, né le 26 décembre 1957 à Rumelange, résidant au 8, rue des Martyrs, L-3739 Rumelange.
 - Monsieur Walter Laarhoven, administrateur de sociétés, né le 22 mai 1960 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Monsieur Cornelis Wilhelmus Johannes Maria Van Erp, administrateur de sociétés, né le 19 août 1951 à Maasdriel (Pays Bas), résidant au 5, rue d'Avalon, L-1159 Luxembourg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Antoine Clasen, né le 16 décembre 1982 à Luxembourg, résidant au Scheidberg, L-6689 Merttert, Grand Duché de Luxembourg;
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.
5. Le siège social de la Société est établi au 8, rue des Martyrs, L-3739 Rumelange.
6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les mandataires comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Lentz, R. Massard, L. Niedner, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2007, Relation: EAC/2007/9687. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007098176/272/450.

(070110144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Sporlok Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.391.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 23 mai 2007

1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098082/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Jotal S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.621.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Alice Natalia Tavares Nogueira, commerçante, demeurant à L-4510 Oberkorn, 31, route de Belvaux.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associée peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la location et la vente de tout matériel et équipement pour les professionnels de la restauration, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de JOTAL S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associée unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Les cent parts sociales (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associée unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2007.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cents soixante-dix euros (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associée a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée: Madame Alice Natalia Tavares Nogueira, prédite.
- 2.- La société est gérée par l'associée-gérante unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.
- 3.- Le siège social est établi à L-4170 Esch-sur-Alzette, 16, bd J.F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. N. Tavares Nogueira, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2007, Relation: EAC/2007/ 8634. — Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007098245/203/83.

(070110931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

**Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) II S.A., Société Anonyme,
(anc. Rank Holdings II SA).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.914.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of May.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of RANK HOLDINGS II S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of M^e Martine Schaeffer, notary residing in Remich, on May 4, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Meeting is chaired by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, who appoints Baudouin Mathieu, Avocat, residing in Luxembourg, as Secretary and Tulay Sonmez, Jurist, residing in Luxembourg, as Scrutineer (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The sole shareholder is represented at the Meeting and the number of shares it holds is indicated on the attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the sole shareholder and the members of the Bureau.

The proxy form of the sole shareholder represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes and signed ne varietur by all the parties and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from the attendance list prepared and certified by the Bureau that 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 31.- (thirty-one euros) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) are duly represented at this Meeting. The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the sole shareholder represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Change of the name of the Company from RANK HOLDINGS II S.A. into BEVERAGE PACKAGING HOLDINGS (LUXEMBOURG) II S.A.;
2. Amend article 1 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation, as a consequence of the first resolution;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, and after due consideration, the Meeting passes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from RANK HOLDINGS II S.A. into BEVERAGE PACKAGING HOLDINGS (LUXEMBOURG) II S.A.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 1 paragraph 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of BEVERAGE PACKAGING HOLDINGS (LUXEMBOURG) II S.A.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-neuvième jour de mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de RANK HOLDINGS I S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en cours d'immatriculation au R.C.S. de Luxembourg (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich en date du 4 mai 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, C.

L'Assemblée est ouverte et présidée par Michaël Meylan, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le Président nomme comme Secrétaire Baudouin Mathieu, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg et Tulay Sonmez, Juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée).

L'actionnaire unique est représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur la liste de présence qui demeurera attachée au présent procès-verbal après avoir été signée par le représentant de l'actionnaire unique et les membres du Bureau.

Le pouvoir de l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée demeurera attachée au présent procès-verbal après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire instrumentaire.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Comme indiqué par la liste de présence, préparée et certifiée par le Bureau 1.000 (mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est représentée à l'Assemblée. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après, sans convocation préalable, l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée ayant approuvé de délibérer après examen de l'ordre du jour.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de RANK HOLDINGS II S.A. en BEVERAGE PACKAGING HOLDINGS (LUXEMBOURG) II S.A.;

2. Modification de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts de la Société, en conséquence de la première résolution;

3. Divers.

Après que l'Assemblée ait approuvé ce qui est dit ci-dessus, l'Assemblée, après examen, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de RANK HOLDINGS II S.A. en BEVERAGE PACKAGING HOLDINGS (LUXEMBOURG) II S.A.

Deuxième résolution

Suite à la deuxième résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de BEVERAGE PACKAGING HOLDINGS (LUXEMBOURG) II S.A.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Meylan, B. Mathieu, T. Sonmez, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007. LAC/2007/11055. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007098230/212/98.

(070110303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Finalam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 77.409.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098504/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03911. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Parts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.306.200,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 114.898.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007098541/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04135. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Cyclon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.470.

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CYCLON HOLDING S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 226 du 25 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.470.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophia Gury, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Lemercier, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée et validée par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de CYCLON HOLDING S.A. en CYCLON S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

3. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de EUR 40.000,00 (quarante mille euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 35.000,00 (trente-cinq mille euros) à EUR 75.000,00 (soixante-quinze mille euros) par l'émission de 40 (quarante) nouvelles actions de EUR 1.000,00 chacune et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4. Renonciation au droit préférentiel de souscription.

5. Souscription et libération des 40 (quarante) nouvelles actions par apport en espèces.

6. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et nomination de leur remplaçant.

7. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires de leur mandat pour la période allant du 1^{er} avril 2006 au jour de la présente assemblée.

8. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

9. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en CYCLON S.A. et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article premier des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (premier alinéa).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CYCLON S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société de celui d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de participation financière, et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante mille euros (EUR 40.000,00), pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00) à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,00), par la création et l'émission de quarante (40) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, à savoir la société à responsabilité limitée LOUV S.à r.l., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue la société LOUV S.à r.l., prénommée,
ici représentée par Monsieur Christian François, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 juillet 2007,
laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les quarante (40) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,00) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,00), représenté par soixante-quinze (75) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels, à savoir:

- DMC S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
- EFFIGI S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, et
- LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée décide de nommer en leur remplacement:

- a) Madame Laurence Mostade, employée privée, née à Bastogne (Belgique), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
- b) Monsieur Daniel Pierre, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 13 décembre 1967, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
- c) Monsieur Christian François, employé privé, né à Rocourt (Belgique), le 1^{er} avril 1975, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat pour la période allant du 1^{er} avril 2006 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. François, S. Gury, N. Lemerrier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, LAC / 2007 / 20770. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007098259/227/146.

(070110747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Minco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 25.968.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098497/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01273. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

J.P.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.058.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098517/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03892. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

FEN-Portfolio Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 47.937.

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FEN-PORTFOLIO HOLDING S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée sous la dénomination de FEN-PORTFOLIO S.A., suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 403 du 18 octobre 1994, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Hellinckx, en date du 14 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 142 du 30 mars 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 614 du 5 juin 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 47.937.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophia Gury, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Lemerrier, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} octobre 2006 à la date de la présente Assemblée.
3. Nomination d'un Administrateur unique et d'un collège de Réviseurs aux comptes.
4. Transfert du siège social de la société en Italie.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge entière et définitive aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes, tous démissionnaires, pour la période allant du 1^{er} octobre 2006 jusqu'à la date de la présente assemblée générale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur unique de la société:

Monsieur Lorenzo Ginisio, né à Turin (Italie), le 13 août 1949, demeurant à I-Turin, Pino Torinese, Via Vallero 9.

L'assemblée décide de nommer un Collège de Réviseurs aux comptes.

- Est nommé président du Collège des Réviseurs:

Monsieur Antonio Fezzi, «dottore commercialista», né à Cremona (Italie), le 28 septembre 1947, demeurant à I-20129 Milan, via Serbelloni 4.

- Sont nommés membres effectifs:

- Madame Domenica Serra, «ragionera commercialista», née à Poirino (Italie), le 8 mars 1958, demeurant à I-10046 Poirino, via Pralormo 21/2,

- Monsieur Alessandro Cotto, «dottore commercialista», né à Asti (Italie), le 23 octobre 1970, demeurant à I-14100 Asti, Frazione S. Marzanotto 290/A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la société, de Luxembourg à I-20100 Milan (Italie), C/O STUDIO FEZZI, via Serbelloni 4, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder, devant un notaire italien, à une refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques au porteur d'une expédition des présentes, à l'effet de faire procéder à la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg. La société ne sera radiée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg qu'après avoir été inscrite auprès des registres italiens.

Septième résolution

L'assemblée générale décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés à Milan (Italie), à l'adresse du nouveau siège social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. François, S. Gury, N. Lemercier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, LAC / 2007 / 20772. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007098260/227/87.

(070110745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Trade Synergy International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 86.831.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098528/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03876. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Afidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 78.426.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme AFIDCO S.A., avec siège à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, (RC B No 78.426), constituée suivant acte notarié du 12 octobre 2000, publié au Mémorial C N ° 293 du 23 avril 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn; employé privé, demeurant à Erpeldange (Bous).

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Fernand Sassel; expert-comptable, demeurant à Munsbach.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente-et-un mille euro (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Modification de l'objet social et de l'article 4 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

Suite à la résolution qui précède, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société aura pour objet l'exploitation d'une agence commerciale, l'organisation d'événements, de réunions et de foires ainsi que la consultance dans ces domaines.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir des fonds de commerce tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent soixante euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Sassel, M. Thorn, S. Arosio, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 27 juillet 2007, Relation: EAC/2007/9012. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 août 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007098256/207/56.

(070110738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Alstrat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 80.306.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098506/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03905. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Vicanne S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 130.623.

STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

A comparu:

La société anonyme CONSILIUM S.A. ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 6 février 1991,

publié au Mémorial C numéro 303 du 5 août 1991, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.219.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 73 du 30 janvier 2007,

ici représentée par Monsieur Henri Grethen, Conseiller économique, demeurant à L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société avec pouvoir de l'engager sous sa seule signature.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de VICANNE S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier.

Elle exerce ses activités pour son propre compte uniquement, à l'exclusion de toute activité en qualité d'intermédiaire et/ou d'agent immobilier.

Elle peut emprunter avec ou sans constitution d'hypothèque, contracter un crédit, se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non.

Elle peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associée unique CONSILIUM S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 6, Place Winston Churchill.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances. L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille sept (31 décembre 2007).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Henri Grethen, Conseiller économique, demeurant à L-1340 Luxembourg, 6, Place Winston Churchill, prénommé.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1340 Luxembourg, 6, Place Winston Churchill.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: H. Grethen, M. Weinandy.

Enregistré trois rôles sans renvoi à Clervaux, le 10 août 2007, vol. 356, fol. 79, case 4, (CLE/2007/ 803). — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): Rodenbour.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Société et Associations.

Clervaux, le 10 août 2007.

M. Weinandy.

Référence de publication: 2007098263/238/107.

(070110933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

MOOR PARK MB 24 Raisdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.366.

1. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales en date du 6 juillet 2007, que l'associé de la Société, PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemande, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, Allemagne, a transféré 63,750 parts sociales émises par la Société, à la société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, société constituée selon la loi allemande, ayant son siège social à Willinghusener Weg 3, 22113 Oststeinbek, Allemagne, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce à Lübeck, Allemagne.

2. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales signé le 6 juillet 2007 que l'associé de la Société; PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, dûment immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, a transféré 185,750 parts sociales émises par la Société, à la société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l, société ayant son siège social au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 118791 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Le siège social de l'associé MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l. a été transféré du 69A boulevard de la Pétrusse L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 16 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098291/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04393. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

MOOR PARK MB 2 Düsseldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.318.

1. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales en date du 6 juillet 2007, que l'associé de la Société, PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, Allemagne, a transféré 63,750 parts sociales émises par la Société, à la société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Willinghusener Weg 3, 22113 Oststeinbek, Allemagne, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce à Lübeck, Allemagne.

2. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales signé le 6 juillet 2007 que l'associé de la Société; PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, a transféré 185,750 parts sociales émises par la Société, à la société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l., société ayant son siège social au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 118.791 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Le siège social de l'associé MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l. a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 16 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098293/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04417. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

MOOR PARK MB 23 Bad Oldesloe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.352.

1. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales en date du 6 juillet 2007, que l'associé de la Société, PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, Allemagne, a transféré 63,750 parts sociales émises par la Société, à la société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Willinghusener Weg 3, 22113 Oststeinbek, Allemagne, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce à Lübeck, Allemagne.

2. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales signé le 6 juillet 2007 que l'associé de la Société; PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, dûment immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, a transféré 185,750 parts sociales émises par la Société, à la société MOOR PARK MB HOLDINGS LU-

XEMBOURG S.à.r.l., société ayant son siège social au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 118.791 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Le siège social de l'associé MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l. a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 16 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098290/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04394. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

MOOR PARK MB 1 MC Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.319.

1. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales en date du 6 juillet 2007, que l'associé de la Société, PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, Allemagne, a transféré 63,750 parts sociales émises par la Société, à la société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Willinghusener Weg 3, 22113 Oststeinbek, Allemagne, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce à Lübeck, Allemagne.

2. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales signé le 6 juillet 2007 que l'associé de la Société; PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, a transféré 185,750 parts sociales émises par la Société, à la société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l., société ayant son siège social au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 118.791 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Le siège social de l'associé MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l. a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 16 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098292/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04418. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

MOOR PARK MB 15 Bremen-Tucholskystrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.350.

1. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales en date du 6 juillet 2007, que l'associé de la Société, PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, Allemagne, a transféré 63,750 parts sociales émises par la Société, à la société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Willinghusener Weg 3, 22113 Oststeinbek, Allemagne, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce à Lübeck, Allemagne.

2. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales signé le 6 juillet 2007 que l'associé de la Société; PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, dûment immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, a transféré 185,750 parts sociales émises par la Société, à la société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l., société ayant son siège social à 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 118.791 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Le siège social de l'associé MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l. a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 16 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098295/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04404. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Patrimonium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.237.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2007

L'Assemblée a ratifié la nomination de:

- Monsieur Fernand Eyckmans, coopté Administrateur, en remplacement de Madame Sandrine Mahieu-Dubois, démissionnaire en date du 15 novembre 2006,

- Monsieur Philippe Bonte, coopté Administrateur, en remplacement de Monsieur Cédric Biart, démissionnaire en date du 15 novembre 2006,

et a pris note de la démission de;

- Monsieur Jean-Michel Willemaers en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Sicav,

- Madame Béatrice Dury-Gowan, Administrateur.

L'Assemblée a décidé de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Pascal Michez.

L'Assemblée a renouvelé, pour la durée d'un an, le mandat des Administrateurs suivants:

Messieurs Fernand Eyckmans, Président

André Birget

Philippe Bonte

et a nommé Administrateur, pour la durée d'un an, les personnes suivantes: Messieurs Raymond Goebbels, sous réserve de l'accord de la CSSF et Fernand Reiners.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG, pour la durée d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Fernand Eyckmans, Président

(résidant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval)

André Birget

(résidant professionnellement à L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval)

Philippe Bonte

(résidant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval)

Raymond Goebbels

(résidant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 56, avenue Guillaume)

Fernand Reiners

(résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue)

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG

(ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.C. Mahy

Référence de publication: 2007098445/7/44.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

La Raphije S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 468, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 111.722.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007098540/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03874. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Colim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 16.607.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007098492/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01277. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Fijaria S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 22.474.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007098488/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01279. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Miramar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 64.565.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale des actionnaires de la Société

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 19 juillet 2007 que:

- M. Jean-Marc Faber, M. Yves Federspiel et M. Claude Mack ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- la Fiduciaire JEAN-MARC FABER & CIE S.à r.l. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;
- Ont été nommés administrateurs de la Société, avec effet immédiat, leurs mandats venant à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007:
- Gregoire Luc, cadre de banque, né à Crehen (Belgique) le 31 mars 1949, demeurant professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais à L-2535 Luxembourg;

- Postal Philippe, cadre de banque, né à Huy (Belgique) le 8 février 1966, demeurant professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais à L-2535 Luxembourg;

- de Montigny Denis, cadre de banque, né à Montréal (Canada) le 10 mai 1962, demeurant professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais à L-2535 Luxembourg.

- A été nommée commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, son mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007:

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1014 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 65.477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour MIRAMAR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098379/250/33.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04669. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Proxima Capital Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.214.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098701/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03423. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Alfina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 49.306.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007098695/631/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05004. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

MOOR PARK MB 6 Lüneburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.365.

1. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales en date du 6 juillet 2007, que l'associé de la Société, PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, Allemagne, a transféré 63,750 parts sociales émises par la Société, à la société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Willinghusener Weg 3, 22113 Oststeinbek, Allemagne, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce à Lübeck, Allemagne.

2. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales signé le 6 juillet 2007 que l'associé de la Société; PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, dûment immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de

Sarrebruck, à transféré 185,750 parts sociales émises par la Société, à la société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l, société ayant son siège social au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 118791 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Le siège social de l'associé MOOR PARK MR HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l. a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 16 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098723/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04413. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(07011011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Anex Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.549.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 17 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098693/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Mafex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 41.330.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 21 mai 2007

1. les actionnaires acceptent la démission de ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098084/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02858. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

FEJ Aggregate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.911.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007097775/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03766. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.
